

**PERSONALVORSORGESTIFTUNG DER  
FELDSCHLÖSSCHEN-GETRÄNKEGRUPPE**

**Rapport annuel 2015**

(Version abrégée)

## Rapport annuel 2015

L'année 2015 a été marquée par divers événements négatifs au niveau des placements. Rappelons ici une fois encore l'abandon par la Banque nationale Suisse du taux plancher de l'euro par rapport au franc suisse qui a créé la surprise le 15 janvier 2015. Les pertes de change subies en janvier suite à l'application de cette mesure ont toutefois pu être compensées. Au premier trimestre, nous avons même pu obtenir un rendement de 2,07% sur la fortune totale. Cela n'a malheureusement plus été le cas par la suite. Au deuxième trimestre, les rendements étaient légèrement négatifs, et légèrement positifs par après. Au total, les **rendements** atteints en 2015 sur la fortune totale se montent à 1,8% (contre 6,84% l'année précédente). En comparaison avec d'autres investisseurs institutionnels suisses, les rendements réalisés par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons peuvent être considérés comme légèrement supérieurs à la moyenne. Les gains réalisés sur les placements de la fortune s'élèvent à 12 millions de francs (contre 43,3 millions en 2014).

Les **intérêts négatifs** imposés par les banques aux clients finaux représentent un défi supplémentaire. La situation des intérêts entrave de manière conséquente la planification des liquidités qui doivent être suffisantes pour répondre à nos engagements dans les temps impartis (notamment le versement des rentes). Le montant de la charge d'intérêts imputée est de 43 809,66 francs.

De par la structure de l'effectif des assurés (nombre des bénéficiaires de rentes supérieur à celui des assurés actifs, ce qui implique des dépenses supérieures aux recettes), notre caisse de pensions n'a qu'une faible capacité de risque, ce qui impacte la **stratégie de placement**. Suite à l'évolution positive des marchés des actions, la fourchette supérieure des actions Suisse a été plusieurs fois légèrement dépassée auparavant. Cette situation a débouché sur une réduction de la part en actions et, en contrepartie, à une accentuation de la sous-pondération pour ce qui est de la part en obligations. C'est pourquoi le conseil de fondation a décidé en décembre 2015 d'augmenter la fourchette supérieure des actions Suisse de 9% à 11,5%. Le risque augmente ainsi légèrement, mais permet également d'atteindre des rendements supérieurs. Vous trouverez de plus amples détails sur les placements de la fortune en annexe aux comptes annuels.

7,6 millions de francs ont dû être prélevés sur les **réserves de fluctuation des valeurs**. Ces dernières s'élevaient donc encore à **38,75 millions de francs** au 31 décembre 2015. L'objectif pour les réserves de fluctuation des valeurs est de 152,2 millions de francs.

Nous constatons également une légère baisse de l'effectif des **bénéficiaires** en 2015. L'effectif des assurés actifs a baissé de 27 pour atteindre 1'345 personnes, et celui des bénéficiaires de rentes de 41 pour atteindre 1'586 personnes.

En 2015, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux LPP minimum de 1,75%. La charge comptabilisée pour la rémunération du capital d'épargne est de 3,6 millions de francs.

En décembre 2015, le conseil de fondation a décidé de réduire le **taux d'intérêt technique** de 2,5% à **2,25%**. Cette mesure se répercute positivement sur les revenus. Elle améliore la situation et la stabilité financière de la caisse de pensions à long terme.

Le **taux de couverture** (fortune de prévoyance disponible destinée à couvrir les engagements actuariels) se montait à **106,03%** au 31 décembre 2015 (contre 107,24% l'année précédente), ce qui est satisfaisant. Le taux de couverture a diminué majoritairement en raison de la baisse du taux d'intérêt technique.

Vous trouverez de plus amples informations sur le bilan au 31 décembre 2015 dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (Orab)**

L'ordonnance entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 oblige les institutions de prévoyance à faire usage de leur droit de vote en tant qu'actionnaires pour ce qui est des placements directs et à communiquer aux assurés ce qu'elles ont voté. La fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke investit uniquement dans des placements collectifs. Elle ne détient donc pas de placements au sens de l'Orab et n'est de fait pas soumise à l'obligation de voter.

### **Projets administratifs**

Le projet administratif **Archivage électronique** a été achevé en 2015. Les dossiers des assurés actifs sont scannés, et les processus d'administration des assurés sont adaptés aux nouvelles conditions en vigueur. Le grand avantage de cette opération est de pouvoir accéder rapidement aux dossiers souhaités et de réduire la consommation de papier.

La **page Internet** de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons est une grande nouveauté. Sous

PERSONALVORSORGESTIFTUNG DER  
FELDSCHLÖSSCHEN-GETRÄNKEGRUPPE



---

**WICHTIG** – Informationen zur Pensionskasse finden Sie unter:

---

**IMPORTANT** – Informations sur la caisse de pensions, vous les trouvez sous:

---

**IMPORTANTE** – Informazioni sulla cassa pensioni sono disponibili qui:

---

**IMPORTANT** – Information about the pension fund you can find here:

---

[www.pvs-feldschloessen.ch](http://www.pvs-feldschloessen.ch)

vous trouverez des informations sur les cotisations et les prestations, les règlements de la fondation de prévoyance, des formulaires, des données de contact ou encore des informations et chiffres-clés d'actualité. Ainsi, tous les assurés ont maintenant accès aux informations de la caisse de pensions. Pour alléger le texte et donner une touche personnelle à la page d'accueil, des collaborateurs de Feldschlösschen ont été photographiés dans leur travail quotidien. L'agence en charge du projet a publié ces photos sur la page Internet avec l'accord des participants. Nous souhaitons ici adresser nos plus vifs remerciements aux nombreuses et nombreux collègues pour leur coopération dans ce contexte.

Les mesures décidées par le conseil de fondation pour **consolider la situation financière de la caisse de pensions** ont été mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux de conversion pour la retraite ordinaire (femmes 64 ans/hommes 65 ans) est de 5,9% (contre 6,5% en 2015). Afin de pouvoir atténuer les pertes de rentes dues à la baisse du taux de conversion, le conseil de fondation a pris diverses mesures compensatoires, comme un nouveau barème des cotisations (baisse des cotisations de risque/hausse des cotisations d'épargne) et utilisé des bonifications issues de réserves désormais inutilisées qui seront ajoutées aux avoirs de vieillesse des personnes assurées. Ces mesures ont permis de compenser les pertes sur les rentes pour atteindre 2,2% au maximum. Début février 2016, tous les assurés actifs ont été informés personnellement de leur nouvelle situation de prévoyance. Le conseil de fondation tenait particulièrement à éviter les baisses de rentes. Nous sommes heureux d'avoir atteint nos objectifs dans ce contexte.

La cotisation de risque versée pour l'invalidité et le décès est de **3,5%** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (contre 5% jusqu'à présent). La baisse du taux de cotisation est possible en raison d'une diminution des cas d'invalidité. Les raisons de cette diminution sont l'examen plus strict des dossiers par l'Assurance invalidité fédérale et les mesures prises par l'entreprise Feldschlösschen dans le cadre de la gestion de la santé.

### **Changements au sein du conseil de fondation**

**Walter Heusser**, représentant des salariés du secteur Customer Supply Chain a décidé de quitter l'entreprise Feldschlösschen et le conseil de fondation. Selon le règlement électoral en vigueur, c'est le candidat du secteur correspondant placé immédiatement après le membre sortant lors des dernières élections qui remplace automatiquement ce dernier pour la période allant jusqu'à la fin du mandat entamé. **Christian Schumacher** a succédé à Walter Heusser au conseil de fondation le 1<sup>er</sup> juin 2015.

### **Perspectives**

2016 a débuté sur des turbulences au niveau des placements. Une croissance modérée est pronostiquée pour la suite de l'année. Nous nous attendons à une nouvelle année difficile avec des rendements modérés et des fluctuations.

Les *Bases techniques LPP* sont actualisées tous les cinq ans afin de refléter l'augmentation de l'espérance de vie passée et future ainsi que les évolutions au sein de la société. Dans ce contexte, le conseil de fondation lancera le débat pour mesurer l'impact de cette actualisation sur notre fondation. Nous vous tiendrons bien entendu au courant des développements.

Il y a du travail! Nous espérons que ce rapport annuel vous fournira toutes les informations utiles dans le contexte de la caisse de pensions.

### **Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe**

Patrik Füeg, Président du conseil de fondation  
Susanne Baumberger, Responsable de la fondation de prévoyance

Rheinfelden, mai 2016

<b>BILAN</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>		
<b>Placement de la fortune</b>	<b>629'262'207.39</b>	<b>631'237'171.05</b>
Liquidités	28'397'397.29	38'155'293.73
Créances	818'567.09	672'696.56
Compte courant employeur	1'881'949.10	1'917'414.65
Compte courant Swiss Life	1'989'916.45	1'995'394.40
Titres		
Obligations Suisse	187'284'052.05	180'617'724.55
Obligations Etranger (hedged)	41'399'247.45	42'037'813.20
Actions Suisse	59'223'081.09	61'883'808.49
Actions Etranger (hedged)	86'856'107.92	92'143'617.92
Actions Etranger Small Cap	25'354'272.50	22'294'513.25
Actions Marchés émergents	20'509'206.05	21'132'081.90
Parts de fond Immobilier	175'548'410.40	168'386'812.40
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>18'985.65</b>	<b>21'506.85</b>
<b>Actifs issus de contrats d'assurance</b>	<b>56'577'552.00</b>	<b>59'418'164.00</b>
<b>Total actif</b>	<b>685'858'745.04</b>	<b>690'676'841.90</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Engagements</b>	<b>3'427'778.25</b>	<b>2'342'311.20</b>
Prestations de libre passage et rentes	3'427'778.25	2'342'277.70
Autres Engagements	0.00	33.50
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>773'831.74</b>	<b>879'674.60</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>727'766.85</b>	<b>730'948.00</b>
<b>Capitaux de prévoyances et provisions techniques</b>	<b>642'176'587.00</b>	<b>640'365'376.15</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	218'272'246.00	213'235'490.00
Capital de prévoyance retraités	376'348'256.00	384'405'451.00
Provisions techniques	47'556'085.00	42'724'435.15
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>38'752'781.20</b>	<b>46'358'531.95</b>
<b>Fonds libres</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Situation au début de période	0.00	0.00
Excédent de charges / produits	-7'605'750.75	17'686'980.32
Dissolution / Constitution réserve de fluctuation	7'605'750.75	-17'686'980.32
<b>Total passif</b>	<b>685'858'745.04</b>	<b>690'676'841.90</b>

<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>01.01.-31.12.2015</b>	<b>01.01.-31.12.2014</b>
	CHF	CHF
<b>Cotisations et apports, ordinaires et autres</b>	<b>25'503'735.10</b>	<b>25'403'693.05</b>
Cotisations des employés	9'496'446.97	9'511'523.58
Cotisations de l'employeur	13'687'500.13	13'707'039.47
Primes uniques et rachats	2'319'788.00	2'185'130.00
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>5'642'687.15</b>	<b>4'766'712.70</b>
Apports de libre passage	5'090'172.70	4'451'638.60
Remboursement de versements anticipés EPL / divorce	552'514.45	315'074.10
<b>    <i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i></b>	<b>31'146'422.25</b>	<b>30'170'405.75</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-34'351'132.75</b>	<b>-35'989'322.00</b>
Rentes de vieillesse	-21'651'280.55	-22'005'808.55
Rentes de survivants	-8'419'289.15	-8'208'850.65
Rentes d'invalidité	-2'505'682.00	-2'776'952.25
Prestations en capital lors de départs à la retraite	-1'638'280.55	-2'602'978.70
Prestations en capital en cas de décès	-136'600.50	-394'731.85
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-16'272'113.45</b>	<b>-9'879'736.35</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-15'390'321.50	-9'316'971.95
Versements anticipés EPL / divorce	-881'791.95	-562'764.40
<b>    <i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i></b>	<b>-50'623'246.20</b>	<b>-45'869'058.35</b>
<b>Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>-4'712'753.69</b>	<b>-14'979'269.15</b>
Dissolution/constitution du capital de prévoyance assurés actifs	-1'461'735.15	-2'303'926.75
Dissolution/constitution du capital de prévoyance retraités	8'057'195.00	3'896'566.00
Modification des actifs issus des contrats d'assurance	-2'840'612.00	-4'420'371.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	-4'831'649.85	-8'602'262.25
Rémunération du capital d'épargne	-3'575'020.85	-3'511'134.25
Charges d'intérêts PLP et rentes transitoires	-60'930.84	-38'140.90
<b>Rendement des prestations d'assurance</b>	<b>6'468'405.55</b>	<b>6'784'210.40</b>
Prestations d'assurance	6'467'114.55	6'719'928.90
Part d'excédents issue des assurances	1'291.00	64'281.50
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-81'494.40</b>	<b>-81'635.25</b>
Cotisations au fonds de garantie	-81'494.40	-81'635.25
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-17'802'666.49</b>	<b>-23'975'346.60</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>	<b>10'769'438.49</b>	<b>42'219'116.51</b>
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	10'365.46	54'437.57
Charges d'intérêts sur les avoirs en banque	-43'809.66	0.00
Produit des intérêts sur le compte courant employeur	491.95	4'013.90
Rendement Swiss Life	3'764.85	13'387.75
Produit des placements de la fortune	12'001'523.40	43'317'908.59
Rendement immobilier	0.00	1'592.30
Frais de gestion des placements de la fortune	-1'202'897.51	-1'172'223.60
<b>Dissolution/constitution de provision non techniques</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres produits</b>	<b>632.25</b>	<b>549.10</b>
Autres produits	632.25	549.10
<b>Autres frais</b>	<b>-51'408.80</b>	<b>-36'147.49</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>-521'746.20</b>	<b>-521'191.20</b>
Frais de gestion propres	-383'210.95	-385'852.75
Organe de révision	-33'372.00	-34'372.00
Expert en actuariat	-61'108.10	-51'752.50
Organe de surveillance	-12'821.00	-12'195.20
Conseil juridique, autres conseils et prestations informatiques externes	-29'310.15	-33'063.35
Taxes, redevances et apports	-1'924.00	-3'955.40
<b>Excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation</b>	<b>-7'605'750.75</b>	<b>17'686'980.32</b>
<b>Dissolution / Constitution réserve de fluctuation</b>	<b>7'605'750.75</b>	<b>-17'686'980.32</b>
<b>Excédent de produits</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## Annexe au bilan annuel 2015

### Forme juridique et buts

La fondation a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution en faveur des salariés de Feldschlösschen Boissons SA, ainsi que des entreprises étroitement liées économiquement ou financièrement, et en faveur de leurs proches et survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

En plus des prestations minimales légales selon la LPP, la Fondation peut assurer d'autres mesures de prévoyance, telles des prestations de soutien dans des cas d'urgence liés à une maladie, un accident, l'invalidité ou le chômage.

La fondation se conforme à la partie obligatoire de la LPP. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des fondations du canton d'Argovie sous le numéro d'ordre 0232.

### Employeurs affiliés

Actifs	31.12.2015	31.12.2014
Feldschlösschen Boissons SA	464	478
Feldschlösschen Supply Company AG, à partir de 1.10.2014	728	719
Carlsberg Supply Company AG	150	171
Salariés délégués (programme <i>Global Mobility</i> du groupe Carlsberg)	3	4
Total	1'345	1'372

Un contrat d'affiliation conclu avec Feldschlösschen Supply Company SA a été établi au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Les collaborateurs des secteurs Production, Logistique et Achats ont été repris par la nouvelle Feldschlösschen Supply Company SA, sans changement de leurs conditions contractuelles.

### Effectif des assurés

Actifs	31.12.2015	31.12.2014
Hommes	1'085	1'113
Femmes	260	259
Total	1'345	1'372
dont assurés dans le plan Plus	145	148

Bénéficiaires de rentes	31.12.2015	31.12.2014
Retraités	857	878
Invalides	112	121
Veuves / veufs	571	581
Rentes pour enfants	46	47
Total	1'586	1'627

## **Plan de prévoyance**

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations pour la *prévoyance vieillesse*. La Fondation propose deux plans de prévoyance vieillesse (Plan de base et Plan Plus). Dans le plan de base, les cotisations de vieillesse sont de 40% pour le salarié, et de 60% pour l'employeur. Le plan Plus prévoit des cotisations de vieillesse d'un montant égal pour le salarié et pour l'employeur.

Les prestations d'invalidité et de décès (*prévoyance risque*) sont calculées en pourcentage du salaire assuré (primauté des prestations). Les cotisations sont financées à raison de 40% par la personne assurée, et de 60% par l'employeur.

## **Risques actuariels et couverture du risque**

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons assume elle-même le risque lié aux prestations réglementaires de la prévoyance risque (invalidité et décès) ainsi que la prévoyance vieillesse.

## **Contrats d'assurance**

### *Contrat de rente Swiss Life*

Une partie de l'effectif des rentes issu de certaines institutions de prévoyance précédentes est encore assuré auprès de Swiss Life. La fondation est le souscripteur de l'assurance. C'est elle qui verse les rentes mensuelles aux retraités. Ces derniers n'ont aucune prétention à faire valoir auprès de Swiss Life.

La valeur de rachat correspondante (actifs issus de contrats d'assurance) se monte à 56,6 millions de CHF.

## **Bases actuarielles**

Les bases réglementaires et les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2010 / TP 2010.

Le taux d'intérêt technique est actuellement de 2,25%.

Afin que l'augmentation de l'espérance de vie et les autres évolutions prévues soient prises en considération, une *provision pour changement de bases* a été constituée.

Comme la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons assume le risque lié à un taux de conversion trop élevé au niveau actuariel, des *Provisions pour taux de conversion* ont été constituées.

Comme la fondation assume elle-même les risques actuariels en cas de décès et d'invalidité, il convient de gérer un *fonds de fluctuation des risques* afin de pouvoir maintenir un équilibre en cas de fluctuations actuarielles.

*Provisions pour diminution du taux de conversion*: provisions temporaires constituées dans le cadre des mesures de stabilisations décidées par le conseil de fondation.

	31.12.2015	31.12.2014
Changement de bases	9'290'238	7'584'773
Taux de conversion	20'911'512	19'494'522
Fonds de fluctuation des risques	12'623'579	12'521'121
Diminution du taux de conversion	<u>4'730'756</u>	<u>3'124'019</u>
Total provisions techniques	47'556'085	42'724'435

### Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2

L'expert en actuariat, Monsieur Stephan Gerber de la société ABCON SA, effectue un examen annuel au sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP. L'examen effectué au 31 décembre 2015 a donné les résultats suivants:

Le bilan technique arrêté au 31 décembre 2015 présente un excédent actuariel de CHF 38'752'781. Le taux de couverture était de 106,03%. La fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Boissons n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	<u>642'176'587</u>	<u>640'365'376</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	642'176'587	640'365'376
Réserves de fluctuation	38'752'781	46'358'531
Capital de la fondation et fonds libres	0	0
Fonds disponibles pour la couverture des obligations réglementaires	<u>680'929'368</u>	<u>686'723'907</u>
<b>Taux de couverture</b>	<b>106,03%</b>	<b>107,2%</b>

## Tenue des comptes et principes d'évaluation

La comptabilisation, la tenue des comptes et l'évaluation sont faites conformément au Code des obligations (CO) et à la LPP. Les comptes annuels composés du bilan, du compte d'exploitation et d'une annexe indiquent la situation financière effective au sens de la législation en vigueur. Les critères d'évaluation retenus sont conformes aux normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Ces normes exigent notamment que les actifs soient inscrits au bilan à la valeur du marché. Elles ne permettent en outre plus de réserves (exception faite des réserves techniquement nécessaires). Les fonds libres de la fondation ne pourront être mentionnés que lorsque toutes les réserves auront été constituées à hauteur des montants exigés.

La totalité des actifs sera évaluée selon les valeurs du marché au jour de référence du bilan. Les cours communiqués par les offices de dépôt font foi. Pour le reste, les dispositions de l'art. 48 OPP2 et des normes Swiss GAAP RPC 26 ch. 3 s'appliquent.

## Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs sera déterminé par l'expert externe en placements dans le cadre d'un examen de la capacité à assumer le risque. Le calcul est généralement effectué annuellement.

Un calcul a eu lieu au 31 décembre 2015 pour vérification. S'agissant du placement de la fortune actuel, ce calcul fixe l'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs à 23,7% des capitaux de prévoyance liés (niveau de sécurité de 99%, pour un horizon temporel de deux ans).

	31.12.2015	31.12.2014
Etat de la réserve de fluctuation de valeurs au 1.1.	46'358'531	28'671'551
Attribution à la charge du compte d'exploitation	<u>- 7'605'750</u>	<u>17'686'980</u>
Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	38'752'781	46'358'531
Objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs	<u>152'200'000</u>	<u>161'000'000</u>
Déficit de la réserve	- 113'447'219	- 114'641'469

## Stratégie de placement

Le Conseil de fondation définit les directives de placement, conseillé dans cette tâche par la société PPCmetrics AG, Zurich. La capacité à assumer le risque, les aspects démographiques et les pronostics en matière de liquidités sont des facteurs qui influent sur la stratégie de placement. A la fin de l'exercice, les marges stratégiques seront respectées dans toutes les catégories de placement.

## Présentation des placements de la fortune par catégorie d'investissement

### Placement de la fortune / répartition des risques

Portefeuille	Interne	UBS	Credit Suisse	Swisscanto Assetimmo Cité du Levant	Total 31.12.2015	Part effective	Stratégie
Catégorie de placement	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	%	%
Créances, compte courants							
Compte de régularisation actif	4'709'418	-	-	-	4'709'418	0.7%	---
Liquidité / Marché monétaire CHF	-	9'178'417	19'218'981	-	28'397'397	4.1%	0 - 10%
Actions Suisse	-	-	59'223'081	-	59'223'081	8.6%	3 - 11.5%
Actions Etranger (hedged)	-	-	86'856'108	-	86'856'108	12.7%	4.5 - 13%
Actions Etranger Small Cap	-	-	25'354'273	-	25'354'273	3.7%	0 - 5%
Actions Marchés émergents	-	-	20'509'206	-	20'509'206	3.0%	0 - 5%
Obligations Suisse	-	-	243'861'604	-	243'861'604	35.6%	31 - 56%
Obligations Etranger (hedged)	-	-	41'399'247	-	41'399'247	6.0%	2.5 - 7.5%
Parts de fonds Immobilier	-	-	-	175'548'410	175'548'410	25.6%	19 - 28%
	<b>4'709'418</b>	<b>9'178'417</b>	<b>496'422'500</b>	<b>175'548'410</b>	<b>685'858'745</b>	<b>100.0%</b>	

## Explication du résultat net des placements de la fortune

	Total 2014	Total 2015	Obligations Suisse	Obligations Etranger (hedged)	Actions Suisse	Actions Marchés émérgents	Actions Etranger (hedged)	Actions Etranger Small Cap	Parts de fonds Immobilier
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	54'438	10'365	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts sur les avoirs en banque	-	-43'810	-	-	-	-	-	-	-
Produits des intérêts sur compte courant employeur	4'014	492	-	-	-	-	-	-	-
Rendement Swiss Life	13'388	3'765	-	-	-	-	-	-	-
Rendements réalisés sur les placements	8'754'314	9'939'353	3'655'841	1'153'628	962'949	597'108	1'992'043	417'857	1'159'926
Bénéfices de cours non réalisés	34'563'595	2'062'170	290'031	-1'388'424	778'357	-3'999'463	-582'337	-197'592	7'161'598
Perles de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendement Immobilier	1'592	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du placement de la fortune									
Chiffres-clés des coûts en CHF pour les placements collectif	-865'265	-896'319	-	-	-	-17'740	-	-21'931	-856'647
Frais de gestion de la fortune Credit Suisse	-191'030	-201'664 *	-	-	-	-	-	-	-
Frais Global Custody Credit Suisse	-477'15	-50'282 *	-	-	-	-	-	-	-
Frais de conseil en placements / Investment Controlling	-60'831	-47'088 *	-	-	-	-	-	-	-
Conseil titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres frais bancaires	-7'383	-7'545 *	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>	<b>42'219'117</b>	<b>10'769'438</b>	<b>3'945'872</b>	<b>-234'796</b>	<b>1'741'306</b>	<b>-3'420'096</b>	<b>1'409'706</b>	<b>198'333</b>	<b>7'464'878</b>

\* Allocation sur des placements de la fortune isolés impossible

## Frais de gestion des placements de la fortune

	31.12.2015	31.12.2014
Total des placements de la fortune (valeurs du marché)	629'262'207	631'237'171
dont:		
Placements «transparents»	629'262'207	631'237'171
Taux de transparence des coûts	100%	100%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	306'578	306'958
Somme de tous les chiffres-clés des placements collectifs en CHF figurant dans le compte d'exploitation	<u>896'319</u>	<u>865'265</u>
Total des frais de gestion de la fortune figurant dans le compte d'exploitation	<u>1'202'897</u>	<u>1'172'223</u>
En % des placements de la fortune transparents	0,19%	0,19%

## **Organes**

### **Conseil de fondation**

Délégués de l'employeur

Patrik Füg, président  
Silvia Keller  
Claude Kirschner  
Thomas Metzger

Délégués des salariés

Bruno Born  
Priska Gautschi  
Ulrich Reinhard  
Walter Heusser (jusqu'au 31.5.2015)  
Christian Schumacher (à partir du 1.6.2015)

### **Commission de coordination des placements**

Claude Kirschner, président  
Patrik Füg  
René Steiner  
Dieter Neuschwander  
Lukas Riesen, conseiller externe

### **Placements / Controlling/reporting**

PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, 8021 Zurich

### **Gestion de patrimoine**

Office de dépôt central

Credit Suisse, Zurich

Gestionnaire de fortune

Credit Suisse Asset Management - Obligations Suisse  
Credit Suisse Asset Management - Obligations Etranger hedged  
Credit Suisse Asset Management - Actions Suisse  
Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger hedged  
Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger Small Cap  
Credit Suisse Asset Management - Actions Marchés émergents  
Swisscanto Fondation de placement Immobilier  
Assetimmo Fondation de placement Immobilier  
Cité du Levant - Immobilier

Administration

Susanne Baumberger, responsable  
Isabelle Anner, administration  
Petra Kalt, Restart GmbH, experte fiduciaire

Organe de révision

Ernst & Young AG, Belpstrasse 23, 3001 Berne

Expert en actuariat

Stephan Gerber, ABCON AG, Zentweg 13, 3000 Berne 15

Organe de surveillance

Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des  
Fondations du canton d'Argovie (BVSA)

## **Examen actuariel**

L'examen actuariel est effectué tous les ans par les experts en actuariat en fin d'année civile, c'est-à-dire au jour d'établissement du bilan. Monsieur Stephan Gerber, Associé de la société ABCON AG à Berne, a remis son rapport concernant le bilan actuariel au 31 décembre 2015 le 4 avril 2016 et constate que la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons offre toute la sécurité requise pour honorer les engagements actuariels contractés.

Les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales.

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Boissons n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

## **Rapport de l'organe de révision**

La société Ernst & Young SA, Berne (organe de révision) a contrôlé la conformité à la loi des comptes annuels, de la gestion, des placements de la fortune et des comptes de vieillesse de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons pour l'exercice clos au 31 décembre 2015. Cet examen indique une parfaite conformité avec la législation helvétique, l'acte de fondation et les règlements en vigueur. L'organe de contrôle a recommandé l'approbation des comptes annuels.

Votre interlocutrice pour tout renseignement supplémentaire:

Susanne Baumberger  
Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe  
4310 Rheinfelden  
N° de téléphone 058/123 48 44 / susanne.baumberger@fgg.ch

[www.pvs-feldschloessen.ch](http://www.pvs-feldschloessen.ch)